



AVANT le 15 JUILLET 2019

Fiche d'inscription

Admission en

1e année 2e année 3e année 4e année 5e année CE2A FLEA

Site : Dunkerque Tourcoing

annexe 1
année universitaire 2019/2020

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ÉTUDIANT(E)

nom (en capitales) :

nom de naissance :

prénom(s) :

.....

femme homme

né(e) le :

à :

pays :

nationalité :

n° sécurité sociale :

adresse étudiant(e) :

.....

.....

tél. fixe :

portable :

e-mail :

SITUATION DE FAMILLE

célibataire en couple marié(e) autre

enfant(s) à charge :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES PARENTS

CONTACT 1

nom (en capitales) :

prénom :

profession :

adresse :

.....

.....

tél. fixe :

portable :

e-mail :

CONTACT 2

nom (en capitales):

prénom :

profession :

adresse (si différente) :

.....

.....

tél. fixe :

portable :

e-mail :

+++++



AVANT le 15 JUILLET 2019

NIVEAU D'ÉTUDES

Êtes-vous titulaire du baccalauréat ? OUI NON

Série du baccalauréat :

Option :

Année d'obtention :

Lieu d'obtention :

en France, précisez le département :

à l'étranger, précisez le pays :

Mention du baccalauréat :

passable bien assez bien très bien

N° INE (uniquement pour les étudiants français) :

.....

Êtes-vous titulaire d'une équivalence ?

OUI NON

Type équivalence :

Êtes-vous titulaire d'un diplôme d'enseignement
supérieur? (indiqué uniquement le plus haut obtenu)

OUI NON

Type diplôme :

Option :

Année d'obtention :

Lieu d'obtention :

en France, précisez le département :

à l'étranger, précisez le pays :

SITUATION ANNÉE 2018 2019

scolarisé(e)

Nom de l'établissement :

Localisation :

Classe ou Niveau :

Filière ou spécialité :

Validation de l'année OUI NON

non scolarisé(e)

Date et signature :

+++++



Droits d'inscription / Dossier administratif

annexe 2

année universitaire 2019/2020



MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION

boursiers : 410€
non-boursiers : 650€
étudiants hors UE : 800€

MODALITÉS DE PAIEMENT

boursiers

Versement unique de 410 € par chèque ou trois chèques (150 € - 150 € - 110 € encaissés fin juillet, fin août et fin septembre 2019), libellé(s) à l'ordre de **ESÄ NPDC DUNKERQUE TOURCOING**.

non-boursiers

Versement unique de 650 € par chèque ou trois chèques (200 € - 200 € - 250 € encaissés fin juillet, fin août et fin septembre), libellé(s) à l'ordre de **ESÄ NPDC DUNKERQUE TOURCOING**

Non UE

Versement unique de 800 €

FLEA

3500€

DOSSIER ADMINISTRATIF

pièces à joindre au dossier d'inscription

- les droits d'inscription
- la fiche d'inscription (page 1 et 2) complétée, datée et signée
- 3 photos d'identité au format identité (pas de photocopies)
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur, non libellée
- l'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution de la vie étudiante et de Campus (cf. annexe 3)

une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile dans le cadre des études, et qui précise que vous êtes couvert(e) en cas de destruction ou perte du matériel ou des livres empruntés appartenant à l'école.

Cette attestation doit mentionner vos nom, prénom et adresse (ou celle de vos parents si vous êtes domicilié(e) chez eux : dans ce cas, vos nom et prénom doivent figurer sur le document délivré par la compagnie d'assurance).

la photocopie de vos diplômes (baccalauréat, BTS, licence...) si celle-ci n'a pas été remise antérieurement

la notification conditionnelle d'attribution d'une bourse d'études délivrée par le CROUS de Lille, si vous en bénéficiez (cf.annexe 4)

la copie d'une pièce d'identité en cours de validité

pour les candidats étrangers

la copie de la carte de séjour (ou du récépissé de la demande)

la copie du test de compréhension du français (TCF) indiquant l'obtention du niveau B1 minimum et B2 minimum pour l'entrée en année diplômante

LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SES ANNEXES SONT À DÉPOSER OU RETOURNER À L'ADRESSE DU SITE D'INSCRIPTION.

École Supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais/
Dunkerque-Tourcoing
Inscriptions

36 bis rue des Ursulines

59200 TOURCOING

ou

5 bis rue de l'Esplanade

59140 DUNKERQUE

Tout dossier incomplet se verra renvoyé à l'expéditeur. L'élève ne sera pas considéré comme inscrit jusqu'à ce que ce dossier soit complet.



Contribution de la vie étudiante et de campus et réforme de la sécurité sociale étudiante

annexe 3,
année universitaire 2019/2020



Avant de vous inscrire à l'ESA vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. La création de la CVEC s'accompagne de la disparition de la cotisation pour la sécurité sociale étudiante.

Cette contribution, d'un montant de 91 €, est due obligatoirement chaque année et préalablement à votre inscription.

Vous avez 2 manières de vous acquitter de cette obligation :

- En payant la CVEC, car vous y êtes assujetti. Son montant est fixé à 91 €.
- En étant exonéré de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien.

Dans les deux cas, vous obtiendrez, à l'issue de la démarche, une attestation à fournir obligatoirement. Nous ne pourrions pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

L'acquiescement de la CVEC s'effectue en ligne sur cvec.etudiant.gouv.fr

Quatre types d'étudiants sont exonérés du paiement de cette contribution :

- les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques ;
- les étudiants réfugiés ;
- les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Même s'ils sont donc dispensés de tout paiement, ces étudiants doivent obtenir une attestation d'exonération sur le site de paiement en ligne de la CVEC.

Pendant les étudiants en formation continue, c'est-à-dire dont la formation est prise en charge par leur employeur ou par un organisme collecteur, ne sont pas assujettis à la C.V.E.C.

Il en est de même pour les étudiants en échanges internationaux, qui réalisent une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France. Exonérés de droits d'inscription en France, ils ne sont pas non plus assujettis à la C.V.E.C.



A compter du 1er septembre 2019, les étudiants actuellement gérés par les mutuelles étudiants seront automatiquement transférés au régime général ;

⇒ suppression de la démarche d'inscription à l'Assurance Maladie (sauf pour les nouveaux étudiants étrangers) ;

⇒ suppression de la cotisation : gratuité de l'assurance maladie obligatoire.

- Déjà étudiant : rattaché à une mutuelle étudiante (SMER/LMDE) > vous êtes automatiquement transféré au Régime Général (sans aucune démarche), et vous êtes rattaché à la CPAM de votre lieu de résidence.
- Nouvel étudiant à la rentrée 2019 > vous restez dans votre régime actuel (souvent celui des parents).
- Nouvel étudiant étranger à la rentrée 2019 > **s'inscrire obligatoirement et après l'inscription à l'ESA sur le site : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>**



AVANT le 15 JUILLET 2019

Bourses d'études

annexe 4
année universitaire 2019/2020



BOURSE NATIONALE

Limite d'âge : 28 ans au 1er septembre 2019 pour une première demande.

PROCÉDURE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Le Dossier Social Étudiant devait être constitué sur le site du CROUS de Lille pour le 15 mai 2019.
www.crous-lille.fr

Vous devez au préalable vous munir de votre numéro d'Identifiant National Étudiant (INE) et de l'avis fiscal 2018 pour les revenus perçus par votre famille ou vous même en 2017.

Vous devez saisir à l'écran votre voeu dans le cursus envisagé pour votre scolarité :

- > cursus entrant dans le cadre du système LMD conduisant à un niveau master,
- > rubrique « art et architecture », en précisant l'année,
- > l'établissement souhaité.

Par ailleurs, le dossier ainsi constitué vous permettra également de formuler une demande de logement en résidence universitaire.

Les étudiant(e)s qui n'ont pas passé le baccalauréat, et qui ne disposent donc pas d'un Identifiant National Étudiant, doivent choisir dans la constitution du dossier l'option «Saisir votre dossier social étudiant sans le n° INE», puis dans la rubrique « scolarité actuelle », l'option « Vous n'êtes pas scolarisé ».

Ensuite, ils répondent aux questions des menus déroulant normalement. Le système leur délivrera en fin de saisie un numéro d'INE provisoire qu'ils devront noter soigneusement.

IMPORTANT

Les demandes doivent être formulées par anticipation, **indépendamment des confirmations d'inscription**, tant au concours d'entrée que pour votre inscription définitive dans l'école.

accès aux guides dématérialisés (guides du Dossier Social Etudiant, guides des résidences universitaires, guides de l'Etudiant)

<https://fr.calameo.com/accounts/1741022>

FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence)

Tout(e) étudiant(e) en situation d'indépendance avérée ou de rupture familiale doit obligatoirement justifier de revenus personnels réguliers (50% du SMIC environ pour l'année) et fournir une déclaration d'imposition sur les revenus à son nom.

Pour obtenir cette aide, l'étudiant(e) doit prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du CROUS afin d'appuyer leur demande.

Coordonnées du service social :

Secteur de Tourcoing :
Crous de Lille, 74 rue de Cambrai
Mme Lecointe 03 20 88 66 27

Secteur de Dunkerque :
Université du Littoral Côte d'Opale, centre universitaire de la citadelle
Mme Lemaire 03 28 23 70 67

Dès la disponibilité, ce dossier et les conditions d'attribution de cette aide vous seront adressés par mail par Pauline Florent, administratrice pédagogique, sites de Dunkerque et Tourcoing.





école supérieure d'art
du Nord-Pas de Calais/
Dunkerque-Tourcoing

AVANT le 15 JUILLET 2019

Informations diverses

annexe 5
année universitaire 2019/2020



RENTRÉE

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Rendez-vous à 9h sur le site d'intégration.

Accueil et discours de bienvenue, présentation de l'association étudiante, prise en charge par les coordinateurs d'année, formalités administratives...

VACANCES SCOLAIRES 2019/2020

Communication dans le guide des enseignements.

**CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LES MISES À JOUR DU LIVRET DE L'ÉTUDIANT SUR LE SITE DE L'ÉCOLE:
www.esa-n.info**

